



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de CHABRIGNAC**

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le
ID : 019-211903505-20230221-062023-DE

Séance du 20 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023

L'an deux mil vingt-trois ; le vingt février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chabignac, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Luc DUPUY

En exercice : 14
Nombre de votants présents : 12
Votants par procuration : 0
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Luc DUPUY, Christian BOUZON, Bernadette SAUFFIER, Isabelle PEREIRA, Patrice MARTY, Christophe CHARBONNIAUD, Frédéric GOLFIER, Ringo DERONCE, Aldine VIOT, Laura SEMBLAT, Carole COMBES, Laurence SEGUY, soit 12 élus.

Absents : Bérangère LACROIX, Didier MAURY

Secrétaire de séance : Bernadette SAUFFIER

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIERES 2023

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des demandes de subventions pour l'année 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accorder une subvention :

- A la Mission Locale de l'Arrondissement de Brive, la somme de **0,85 €** par habitant soit **0,85 € X 560 habitants = 476 €**

- A l'Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton de Juillac la somme de **1,00 €** par habitant soit **1.00 € X 560 habitants = 560 €**.

Chabignac, le 21 février 2023.

Le Maire, Jean-Luc DUPUY

